

[Accueil](#) > [Faits divers](#)

Le trafiquant de drogue héraultais a été relaxé à cause des erreurs de procédures des policiers

ABONNÉS 

Une procédure annulée faute de procès verbaux établis ou présents dans le dossier de mise en examen. / J.-P A. - MIDI LIBRE

[Faits divers](#), [Justice](#), [Agde](#)

Publié le 22/02/2024 à 11:31

JEAN-PIERRE AMARGER[Écouter cet article](#)Powered by **ETX Studio**

00:00/02:49

Me Lydie Coste a plaidé la relaxe de son client Agathois car il y avait, selon elle, trop d'irrégularités de procédures dans le dossier. Elle a obtenu gain de cause ce mercredi à Béziers.

Ce mercredi 21 février un jeune devait être jugé dans le cadre de deux affaires de trafic de stupéfiants à Agde. La première remontant au mois d'octobre dernier et la dernière, il y a quelques jours. La justice avait décidé de joindre ces deux dossiers pour ne prononcer

qu'une peine.

C'était sans compter sans le travail de M^e Lydie Coste qui a fait voler en éclat toute une procédure "contenant trop d'irrégularités". Dans le dernier dossier quelque 600 g de résine de cannabis, mais aussi 100 g d'herbe et 8 g de cocaïne sont découverts au domicile du prévenu. Une belle affaire, d'autant que quelques mois plus tôt le suspect avait été interpellé avec 66 g de résine.

Les droits de la défense bafoués

Les policiers d'Agde ne me donnent pas le PV d'interpellation. Je ne sais pas où il a été interpellé. La garde à vue est signifiée à 15 h 30 alors que le PV la signale à 14 h 10, insiste l'avocate qui soulève nombre d'irrégularités. Rien que sans le PV d'interpellation, à mon sens, toute la procédure est irrégulière. Et elle ajoute, je n'ai pas de photo des saisies sur la balance. Je ne sais pas si cette balance est conforme et je ne peux plus faire vérifier tout cela parce que tout a été détruit."

Et elle demande au tribunal d'annuler toute la procédure. *"Ce travail a été bâclé et mon client est en détention provisoire depuis un mois alors que vous ne savez pas ce qu'on lui reproche tant il y a d'erreurs. Les policiers, si l'on en croit le dossier, ont commencé une perquisition sans qu'il soit placé en garde à vue. On bafoue les droits de la défense dans ce dossier."*

Pour le ministère public la procédure est valable

Pour la représentante du ministère public, les arguments ne tiennent pas. La procédure est régulière, même si elle comporte quelques erreurs sans conséquences. Le dossier sera finalement jugé au fonds et les irrégularités soulevées jointes aux dossiers. Après des débats durant lesquels le prévenu n'aura pas été des plus coopératif en restant très évasif sur ses actions et même s'il va reconnaître vendre quelques produits pour "survivre" quand il ne travaille pas, le parquet va requérir une peine de deux ans de détention dont un, assorti d'un sursis probatoire de deux ans. La représentante du ministère publique va requérir aussi le maintien en détention provisoire.

La relaxe obtenue

"Au vu des irrégularités de la procédure, va plaider M^e Coste, il ne reste plus rien dans le second dossier et on ne peut plus juger que sur le premier. Tout cela même si dans la seconde affaire les faits sont reconnus. Mais les irrégularités de procédures ont nui au droit de la défense. On ne peut pas le condamner dans la seconde affaire. Il doit être relaxé."

Le prévenu a été condamné pour un dossier à 6 mois de prison avec sursis et relaxé pour la plus grosse affaire.

Les plus lus

 Lus

 Commentés

- 1 **Cinéma.** Alain Delon filmé par son fils Alain-Fabien : les premières images de l'acteur depuis le début de la tempête médiatique
- 2 **Faits divers.** Une "pluie" d'asticots lui tombe sur la tête : l'avion contraint de faire demi-tour sur un vol de 9 heures
- 3 **Transports.** Son pied est resté coincé dans la porte du bus : l'adolescente de 13 ans traînée sur 50 m avant que le chauffeur soit averti
- 4 **Insolite.** La route s'effondre en pleine ville : deux voitures et ses passagers avalés par le gouffre
- 5 **Insolite.** "Je le considère comme mon petit ami" : quand les jeunes Chinois préfèrent être en couple avec des robots

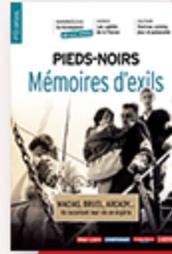
À lire aussi de Faits divers

- 1 **Faits divers.** Braconnage à Aumessas, un cerf tué par un chasseur et la carcasse du cervidé découverte par les gendarmes
- 2 **Faits divers.** Deux Montpelliérains font irruption chez un père de famille et le passe à tabac pour avoir sermonné leur petit frère
- 3 **Faits divers.** Ivre, un étranger en situation irrégulière porte un coup de bouteille sur la tête d'un usager du tram à Montpellier
- 4 **Religion.** "Je ne vais pas me laisser faire" : expulsé, l'imam de Bagnols-sur-Cèze Mahjoub Mahjoubi se confie depuis la Tunisie où il a été applaudi
- 5 **Faits divers.** EN IMAGES. Au moins quatre morts et des dizaines de blessés dans l'incendie d'un immeuble de 14 étages à Valence

Midi Libre

Découvrez tous nos magazines et hors-séries.

Accédez à la boutique



À lire aussi de Béziers

- 1 **Culture et loisirs.** Le Biterrois à l'honneur dans l'émission "La meilleure boulangerie de France" sur M6
- 2 **Sport.** Infos pratiques avant le match de l'équipe de France U20 contre l'Italie à Raoul-Barrière
- 3 **Volley-ball.** Les Béziers Angels attendues au tournant face au Cannel
- 4 **Sécurité routière.** Près de Béziers, le Pont de Tabarka à Lignan-sur-Orb montre des signes de faiblesse inquiétants
- 5 **Agriculture.** Opération escargot sur l'A75 : une nouvelle action des agriculteurs à Clermont-l'Hérault